

Date de dépôt : 9 février 2011

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Bertrand Buchs : Arbitrage
entre la commune de Carouge et l'Etat

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 janvier 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La commune de Carouge et l'Etat de Genève ont convenu de demander un arbitrage sur le tracé du CEVA, au niveau du bâtiment de la voirie de Carouge situé au Val d'Arve.

Le plan initial propose un passage en tranchée couverte, ce qui oblige de détruire une partie du bâtiment, pour le reconstruire à la fin des travaux.

La commune de Carouge propose un passage en tunnel, ce qui permet de conserver ce bâtiment.

Après discussion, il a été décidé de mandater un arbitre en la personne de M. de Montmollin, ancien ingénieur cantonal neuchâtelois.

Le rapport qu'il a rendu donne raison à la commune de Carouge.

Selon des informations données lors du dernier Conseil municipal de Carouge, du 20 janvier 2011, par M. le maire Marc Nobs, il semblerait que l'Etat de Genève ne soit pas d'accord de suivre la recommandation de passer en tunnel, malgré l'accord préalable d'arbitrage.

Ma question est la suivante :

Quelles sont les raisons qui ont poussé l'Etat à ne pas respecter l'accord d'arbitrage passé avec la commune de Carouge ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Notre conseil tient à confirmer qu'il a respecté son engagement à l'égard de la Ville de Carouge en mandatant un expert technique chargé d'étudier la variante tunnel proposée par cette commune.

Cette expertise a été rendue et le Conseil d'Etat rencontre prochainement les autorités communales afin de l'examiner et de faire des propositions au comité de pilotage de CEVA, constitué des CFF, de la Confédération et du canton.

Dès lors, l'Etat et la commune ne sont pas seuls compétents pour prendre la décision finale.

Au vu de ce qui précède, force est de constater que l'engagement pris de demander une expertise a été respecté.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER